



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 43653

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations culturelles extérieures. Dans son récent rapport « le réseau culturel de la France à l'étranger », la Cour des comptes souligne qu'avec plus de 1 500 implantations aux statuts divers, le réseau culturel français est le plus étendu du monde. Le budget global de l'action culturelle pour l'année 2013 est d'un peu plus de 1,3 milliard d'euros. Ce réseau reste toutefois confronté à une érosion de ses moyens de financement. Il est également touché par des difficultés liées à ses ressources humaines, dont les effectifs diminuent régulièrement et qui demeurent très largement dépendantes d'agents contractuels, dont la présence est limitée à quelques années. La Cour des comptes préconise donc de poursuivre la démarche de professionnalisation des agents du réseau, en la fondant sur une analyse des compétences requises et des formations nécessaires.

Texte de la réponse

La formation initiale et continue des agents du réseau constitue une priorité du ministère des Affaires étrangères. Cette politique de développement des ressources humaines s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer la professionnalisation des agents du réseau culturel français à l'étranger. Dans ce cadre, l'Institut français a été chargé du « conseil et de la formation professionnels (...) notamment des personnels du réseau culturel français à l'étranger » dans sa double composante publique (instituts français) et associative (alliances françaises). Le MAE a ainsi transféré à cet opérateur la responsabilité de modules de formation et des crédits afférents. D'autres opérateurs ou partenaires continuent d'intervenir sur les formations comme la fondation Alliance française, qui bénéficie d'une subvention annuelle spécifique pour soutenir son plan de professionnalisation du réseau des alliances françaises. Le montant des crédits d'intervention du pôle formation de l'Institut français, au titre de 2013, est de 1 017 000 euros. En 2012, 33 formations ont été organisées, représentant 142 journées, pour 1 277 participants. Parmi eux, 487 (38%) étaient des agents recrutés localement. Un effort est en effet effectué tout particulièrement au bénéfice des agents de statut local car ces personnes n'ont généralement pas la possibilité de se former professionnellement dans leur pays de résidence, alors que ce sont des personnes qui, la plupart du temps, ont les postes les plus pérennes dans les structures. Sur la totalité des 1277 personnes, 596 (46%) exerçaient en institut français, 318 (25%) en alliance française et 363 (29%) au sein des services de coopération et d'action culturelle des ambassades. Afin de répondre aux besoins liés à la diversité des métiers culturels et de coopération, 11 thèmes de formation ont été développés en 2012 : livre et promotion des savoirs ; communication numérique ; promotion de la langue française ; secteur audiovisuel ; management d'équipe ; spectacle vivant ; informatique et logiciels spécifiques ; développement du mécénat ; industries culturelles ; stage des nouveaux partants ; ateliers de l'Institut français. Sur les 33 formations organisées en 2012, 10 se sont déroulées en France, 23 dans les postes (dont 1 accessible à distance). Le prochain contrat d'objectifs et de moyens de l'Institut invitera l'opérateur à poursuivre cette démarche de professionnalisation des agents du réseau, notamment en ce qui concerne le secteur de la communication et des outils numériques mais aussi dans le domaine de la recherche de financements européens et de mécénat.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43653

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12194

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12880